



Bordeaux, le 24 mars 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Renforcement des mesures de sécurité suite aux attentats de Bruxelles

A la suite des attentats survenus le 22 mars à Bruxelles, le préfet Pierre DARTOUT a mis en place immédiatement un renforcement des mesures de contrôle et de sécurité dans les aéroports, les gares et les grands ports maritimes situés dans la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, ainsi qu'une densification des contrôles aux frontières.

En Gironde, ce renforcement se traduit pour la mobilisation de patrouilles de policiers et de militaires supplémentaires, chargées d'assurer une présence plus visible à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, en gare de Bordeaux Saint-Jean, et dans les transports en commun. Dans l'aéroport, la police procède de façon aléatoire à des contrôles aux portes d'entrée de la zone publique afin de réserver l'accès aux seuls passagers détenant un titre de transport ainsi qu'à leurs accompagnants.

Il se traduit également par une vigilance renforcée autour des bâtiments accueillant du public (grands magasins, centres commerciaux, grandes salles de spectacle, sites touristiques), autour des rassemblements et manifestations de masse, avec un effort particulier sur les lieux de culte à l'occasion des offices de Pâques.

Un courrier a été adressé ce jour aux maires des grandes villes et aux responsables des centres commerciaux pour que chacun, à son niveau, veille à la bonne application des mesures relatives à la mise en œuvre de la posture Vigipirate (renforcement des équipes de surveillance, organisation de rondes à l'extérieur des bâtiments, appel plus fréquents à la vigilance du public, contrôles renforcés et visibles des accès, vérification des sacs, etc.)